

PS



Secrétariat national à la Riposte

30 août 2013

RETRAITES : UNE RÉFORME DE JUSTICE SOCIALE

La réforme des retraites engagée par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault correspond à un engagement clair de François Hollande pendant la campagne présidentielle (engagement 18). C'est aussi un engagement du Parti socialiste dès le mois de mai 2010, lorsqu'il a présenté ses solutions alternatives au plan Sarkozy-Fillon. Cette réforme s'inspire également des orientations du Bureau national adoptées en juillet dernier.

« Cette réforme correspond aux orientations et aux objectifs définis par le Parti socialiste dans le document d'orientation adopté à l'unanimité de son Bureau national le 9 juillet 2013. Je me réjouis que la réforme annoncée écarte la désindexation des pensions, le changement des bornes d'âge ou encore toute accélération de l'augmentation de la durée de cotisation d'ici à 2020. La durée de cotisation prendra en compte l'allongement de l'espérance de vie par une actualisation tous les trois ans sans dépasser 43 ans en 2035. Cette réforme s'appliquera à tous, salariés du privé comme du public », Harlem Désir, 27 août 2013.

UN TRAVAIL DES SOCIALISTES SUR LA DURÉE

Depuis 2008 et plus encore lors du plan de la droite en 2010, le Parti socialiste a engagé un travail de réflexion majeur avec un seul objectif : agir pour consolider durablement le système de retraites par répartition et, ainsi, redonner confiance aux jeunes générations dans le système solidaire hérité du Conseil national de la Résistance.

En juillet dernier, après avoir lancé un groupe de travail et après avoir auditionné l'ensemble des organisations syndicales de salariés, le Bureau national du PS a adopté un texte d'orientation sur les retraites pour garantir le financement du système et le rendre plus juste.

Les priorités suivantes ont été définies et adoptées en juillet dernier par les socialistes :

- > Pérenniser le système par répartition par des financements justes, sans désindexation des pensions ni remise en cause des bornes d'âge
- > Faire de l'égalité hommes/femmes une réalité et pas seulement un objectif
- > Enfin prendre en compte la pénibilité
- > Mieux prendre en compte la situation des jeunes et leur parcours dans l'emploi.

Ces priorités se retrouvent dans la réforme présentée par le Premier ministre.

UNE RÉFORME RESPONSABLE, ÉQUILBRÉE ET JUSTE

Dès son élection, François Hollande a rompu avec la logique d'injustice du plan Fillon de 2010, en rétablissant l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans pour tous ceux qui ont commencé à travailler tôt et cotisé le nombre d'annuités requises.

Dès les premiers mois de son quinquennat également, le président de la République a lancé une concertation avec les partenaires sociaux, menée par le gouvernement.

Cette réforme est responsable :

- > Elle tient compte d'une réalité : l'allongement de l'espérance de vie, rendue possible par les avancées médicales et la qualité de notre protection sociale.
- > La durée de cotisation nécessaire pour liquider une pension à taux plein sera augmentée d'un trimestre tous les trois ans de 2020 à 2035, date à laquelle elle atteindra 43 ans pour les générations nées en 1973 et suivantes.

Cette réforme est équilibrée :

- > Partage équitable des efforts et aucune modification pour les personnes qui partent bientôt à la retraite.
- > L'effort demandé aux retraités ne concerne que les plus aisés. Pour tous, ces efforts ne signifieront ni baisse, ni gel de la revalorisation des pensions.

Cette réforme est juste :

- > Prise en compte de la pénibilité avec la création dès 2015 d'un compte personnel de prévention de la pénibilité.
- > Pour les femmes, les trimestres de congé maternité seront mieux pris en compte.
- > Possibilité de valider plus de trimestres pour les petits temps partiels, qui touchent dans une très large majorité les femmes. Pour les personnes travaillant à temps partiel : il suffira maintenant d'un équivalent salaire de 150 heures travaillées, au lieu de 200, pour valider un trimestre de retraite.
- > Pour les jeunes, deux mesures majeures sont prises : les apprentis et les jeunes en alternance pourront valider tous leurs trimestres d'apprentissage ; rachat possible des périodes d'études post-bac à hauteur de quatre trimestres maximum avec tarif préférentiel.

Un système simplifié :

- > Création d'un compte retraite unique pour chaque assuré : il permettra d'avoir les informations sur les trimestres et salaires validés sur l'ensemble de leur carrière, et pour tous les régimes,
- > Création d'un simulateur de retraite en ligne, afin de connaître le montant de sa future retraite, en fonction de l'âge de départ,
- > Création d'une demande unique de retraite en ligne, qui obligera les organismes de retraite à se coordonner au lieu d'obliger le citoyen à multiplier les démarches.

Une réforme financée

- > Ce sont les cotisations sociales qui permettront, à un niveau contenu et progressivement, de garantir l'équilibre financier de notre système de retraite. Elles atteindront en 2017, 0,3 point pour les actifs et 0,3 point pour les employeurs. Dans l'esprit du financement de la protection sociale, les retraites continuent de reposer sur le travail.
- > Il n'y aura pas d'augmentation de la CSG pour financer cette réforme. « *Je le dis immédiatement : le gouvernement écarte l'augmentation de la CSG. Elle pèserait sur l'ensemble des ménages, elle n'a pas été créée pour financer les retraites* » a affirmé Jean-Marc Ayrault.

À DROITE : IRRESPONSABILITÉ, AMNÉSIE ET INJUSTICE !

François Fillon parle de « *mystification* » ? Mais qu'était sa « *réforme* » sinon une régression faisant porter l'essentiel des efforts sur les femmes, les ouvriers, les employés ? Sinon, le début de la mise en place d'un système individuel de retraite par capitalisation ? Il n'y eut dans le plan de la droite ni dialogue social, ni prise en compte de la pénibilité, ni revalorisation des petites pensions. La mystification, c'est la droite qui n'a donné la priorité ni à la justice ni à l'efficacité.

Quant à Jean-François Copé, il se découvre un intérêt soudain pour les jeunes générations en affirmant qu'elles sont « *les premières victimes de cette réforme* ». Dans le plan de 2010 qu'il avait soutenu et voté, la situation des jeunes n'était pas même traitée, c'est dire combien ils en étaient les vraies victimes.

La seule chose sur laquelle tous les chefs et sous-chefs de la droite s'accordent, c'est sur leur intention de reporter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans - pour les plus généreux d'entre eux...

Avec la droite, la politique en matière de retraites c'était :

- > Recul à 62 ans puis 67 ans de l'âge légal de départ à la retraite
- > Gel de l'effort financier de l'État pour le financement du régime de retraite des fonctionnaires

- > Aucune prise en compte de la pénibilité
- > Aucune mesure en faveur des jeunes
- > Aucune mesure en faveur des femmes
- > Aucune mesure en faveur des petites pensions.

Avec la gauche, non seulement la réforme des retraites est juste, équilibrée et responsable, mais en plus, elle est durable : elle assure l'équilibre du régime général. C'est cela penser aux générations futures, tout en préservant aujourd'hui un système juste et équitable !

Placer **les jeunes et les femmes** au cœur de la réforme était une exigence des socialistes c'est le sens de la réforme de la gauche.

Le **système de retraite par répartition** est au cœur du pacte républicain qui lie les différentes générations, il fallait le préserver, c'est le sens de la réforme de la gauche.

Permettre **un financement durable** constitue depuis des années l'engagement des socialistes, c'est le sens de la réforme de la gauche.